

PROVISIONS

Le typage des pièces varie suivant l'instruction considérée.

· **En M21, M52, M61 et M71**, le régime des provisions / dépréciations est **semi-budgétaire**. Seule la section de fonctionnement est concernée par l'émission de titres et de mandats. La zone "opération" de chaque pièce ne doit pas être servie.

· **En M14**,

- le régime des provisions est **semi-budgétaire**

- lorsque **la collectivité opte pour le régime des provisions budgétaires** sur délibération spécifique du conseil municipal, les opérations de constatation et de reprise des provisions sont des opérations d'ordre budgétaires retracées au sein des chapitres globalisés d'ordre de transfert entre sections (040 en investissement et 042 en fonctionnement). Il en résulte que la zone opération de chaque pièce devra faire apparaître le numéro du chapitre.

*Cependant, par exception, la constatation et la reprise de provisions pour dépréciation des autres approvisionnements (comptes 6817; 392 ; 7817) et des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises (comptes 6817 ; 397 ; et 7817) sont **toujours des opérations semi-budgétaires**.*

· **Dans les autres instructions (M1-5-7, M22 et M8-3-2)**, le régime des provisions / dépréciations est toujours d'ordre budgétaire. Les opérations de constatation et de reprise des provisions / dépréciations sont retracées au sein des mêmes chapitres que les opérations réelles, la zone opération ne doit donc pas être servie.

Par exception en M1-5-7, M4 et M8-3-2, la constatation et la reprise des provisions pour dépréciation des autres approvisionnements (c/6817-c/392-c/7817) et des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises (c/6817-c/397-c/7817) sont toujours des opérations semi-budgétaires.

· **En M4**, le régime des provisions a intégré la nouvelle définition des actifs et des passifs (nouvelles normes comptables) à compter de l'exercice 2008 (budget 2008 et CDG 2008). Seuls les passifs gardent la terminologie " Provisions " : c/14 et c/15.

S'agissant des provisions pour dépréciation d'un élément d'actif, le terme "dépréciation" remplace celui de "provision pour dépréciation" : c/29, 39, 49, 59.

Ces provisions suivent le régime de la M14 : elles **peuvent être semi-budgétaires** (droit commun) **ou budgétaires** (sur option).

Les dépréciations, suivent le régime budgétaire de l'élément d'actif qu'elles concernent :

- les dépréciations d'immobilisations sont budgétaires : c/29 (sauf 29768 = semi budgétaires) ;
- les dépréciations des stocks et en-cours sont budgétaires : c/39 (sauf 392 et 397 = semi-budgétaires)
- les dépréciations des comptes de tiers et financiers sont semi-budgétaires : c/49 et c/59.

En M57 En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

Le montant de la provision/dépréciation doit être enregistré dans sa totalité sur l'exercice au cours duquel le risque ou la perte de valeur est constaté.

Les provisions et dépréciations sont des opérations d'ordre semi-budgétaires

Les métropoles, les communes, les EPCI et leurs services à caractères administratifs associés relevant de l'article R.2321-3 du CGCT peuvent opter, sur délibération de l'assemblée, pour un régime budgétaire des provisions et dépréciations.

Afin de concilier le principe de prudence et les dispositions du CGCT, un nouveau dispositif permet de combiner la constatation comptable du montant total de la dotation sur un seul exercice et son étalement budgétaire. Ces mécanismes de neutralisation ou d'étalement des provisions ou dépréciations ne s'appliquent pas aux départements, régions et collectivités territoriales uniques.

I- Régime semi-budgétaire

Seule la section de fonctionnement est concernée par l'émission de titres et de mandats.

I.A. Constatation de la dotation aux provisions ou dépréciations

I.A.1 Mandat d'ordre semi budgétaire

Contrôles guichet	TRIPLÉ			Nature	Mode de règlement	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	04	01	68xx	11	A valoriser	Ne pas renseigner	Collectivité (ex : 23/09 commune) ou 20/07 trésorerie
Xémélios Contrôles	MDEP02			MDEP46	MDEP29			MTIE01, 03, 04 et 10

I.B. Reprise de la dotation

I.B.1 Titre d'ordre semi budgétaire

guichetContrôles	TRIPLET			Nature	CodProd Loc	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	04	01	78xx	305	A valoriser	Ne pas renseigner	Collectivité (ex : 23/09 commune) ou 20/07 trésorerie
XéméliosContrôles	MREC41			MREC23	MREC03			MTIE01, 03, 04 et 10

I C_Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations (M57-Metropoles, communes, EPCI_régime de droit commun)

I C 1 Comptabilisation de la neutralisation en cas de variation à la hausse de la provision/dépréciation Titre d'ordre semi budgétaire

guichetContrôles	TRIPLET			Nature	CodProd Loc	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	04	01	7768*	305	A valoriser	Ne pas renseigner	Collectivité ou trésorerie
XéméliosContrôles	MREC41			MREC23	MREC03			MTIE01, 03, 04 et 10

Le compte de contre partie est le 197

Ou

I C 2 Comptabilisation de la neutralisation en cas de variation à la baisse de la provision/dépréciation
Mandat d'ordre semi budgétaire

Contrôles guichet	TRIPLET			Nature	Mode de règlement	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	04	01	6768*	11	A valoriser	Ne pas renseigner	Collectivité ou trésorerie
XéméliosContrôles	MDEP02			MDEP46	MDEP29			MTIE01, 03, 04 et 10

Le compte de contre partie est le 197

II - Régime budgétaire

II.A. Constatation de la dotation aux provisions

II.A.1 Emission d'un mandat en section de fonctionnement

Contrôles guichet	TRIPLET			Nature	Mode de règlement	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	03	01	68xx	11	A valoriser	042 ou 6	Collectivité (ex : 23/09 commune) ou 20/07 trésorerie
XéméliosContrôles	MDEP02			MDEP46	MDEP29			MTIE01, 03, 04 et 10

Fiches Métier. : Les provisions

II.A.2 et d'un titre en section d'investissement

Contrôles guichet	TRIPLET			Nature	CodProd Loc	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	03	02	14xx (en M21), 15xx, 29xx, 39xx (sauf 392 et 397 hors M22 et M31), 49xx ou 59xx	305	A valoriser	040 ou 4	Collectivité (ex : 23/09 commune) ou 20/07 trésorerie
XéméliosContrôles	MREC41			MREC23	MREC03			MTIE01, 03, 04 et 10

Bloc RattachPce	NatPceOrig	ExerRat	IdPceOrig	IdLigneOrig
	02	Ex N	Ref du MOB (II.A.1)	> ou = 1

II.B. Reprise de la dotation

II.B.1 Emission d'un mandat en section d'investissement

Contrôles guichet	TRIPLET			Nature	Mode de règlement	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	03	02	14xx en M21 15xx 29xx 39xx (sauf 392 et 397 hors M22 et M31) 49xx 59xx	11	A valoriser	040 ou 4	Collectivité (ex : 23/09 commune) ou 20/07 trésorerie
Contrôles	MDEP02			MDEP46	MDEP29			MTIE01, 03, 04 et 10

Fiches Métier. : Les provisions

II.B.2 et d'un titre en section de fonctionnement

Contrôles guichet	TRIPLET			Nature	CodProd Loc	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	03	01	78xx	305	A valoriser	042 ou 6	Collectivité (ex : 23/09 commune) ou 20/07 trésorerie
XéméliosContrôles	MREC41			MREC23	MREC03			MTIE01, 03, 04 et 10

Bloc RattachPiece	NatPceOrig	ExerRat	IdPceOrig	IdLigneOrig
	02	Ex N	Ref du MOB (II.B.1)	> ou = 1

II C Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations (M57-Metropoles, communes, EPCI_ régime optionnel)

II.C.1 Variation à la hausse de la provision /dépréciation

Titre d'ordre budgétaire

Contrôles guichet	TRIPLET			Nature	CodProd Loc	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	03	01	7768	305	A valoriser	Ne pas renseigner	Collectivité trésorerie
XéméliosContrôles	MREC41			MREC23	MREC03			MTIE01, 03, 04 et 10

Et

Mandat d'ordre budgétaire

Contrôles guichet	TRIPLET			Nature	Mode de règlement	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	03	02	1068	11	A valoriser	Ne pas renseigner	Collectivité ou trésorerie
XéméliosContrôles	MDEP02			MDEP46	MDEP29			MTIE01, 03, 04 et 10

II.C.2 Variation à la baisse de la provision /dépréciation
Titre d'ordre budgétaire

Contrôles guichet	TRIPLET			Nature	CodProd Loc	Fonction	Opération	Tiers
	Type de Bord	Type de pce	Nature de pce					
	01	03	02	1068	305	A valoriser	Ne pas renseigner	Collectivité trésorerie
XéméliosContrôles	MREC41			MREC23	MREC03			MTIE01, 03, 04 et 10

Et

Mandat d'ordre budgétaire

Contr	TRIPLET			Nature	Mode de règlement	Fonction	Opération	Tiers
	Type	Type	Nature					

Fiches Métier. : Les provisions

ôles guichet	de Bord	de pce	de pce					
	01	03	01	6768	11	A valoriser	Ne pas renseigner	Collectivité ou trésorerie
XéméliosContrôles	MDEP02			MDEP46	MDEP29			MTIE01, 03, 04 et 10